

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2015

Le 12 janvier 2015 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 6 janvier 2015.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Madame Christine CHARRIER, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Marie BARTHELEMY, Monsieur Frédéric PAVAGEAU : Adjoints

Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Simone POUPARD, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Olivier BAGUENARD, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Monsieur Jordan JOUTEAU, Madame Nathalie GODET, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur André CERQUEUS, Madame Magalie GREAU, Madame Caroline LEDERLE, Madame Catherine CANALS, Monsieur Bernard RABILLER, Monsieur Benoît BACLET : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Madame Florence DABIN à Monsieur Michel CHAMPION, Madame Sylvie ROCHAIS à Monsieur Jean-François BAZIN, Monsieur Pierre MARTIN à Monsieur Roger MASSE, Monsieur Xavier COIFFARD à Madame Magalie GREAU, Monsieur Tristan JOUANNY à Madame Catherine CANALS.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Maya JARADE comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2014

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 8 décembre 2014 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN AGENT MUNICIPAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'accorder à Madame Florence JORDAENS, agent municipal agressé le 21 juin 2014 lors de la fête de la musique, la protection fonctionnelle, et de confier à l'assureur de la Ville le soin de désigner un avocat pour défendre ses intérêts.

1.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - BESOINS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, au cours de l'année 2015, des agents non titulaires pour satisfaire des besoins occasionnels et saisonniers à savoir :

Direction – Service	Missions – affectation	Cadre d'emplois	Nombre d'agents	Durée (ETP/agent en semaines ou mois)
Direction des Relations Extérieures	Réceptions/rangement	Adjoint technique	1	13 semaines
	Petit train	Adjoint technique	3	4 semaines
	Réunions de quartiers	Adjoint administratif	2	0,5 semaine
Direction de la Communication	Accueil et surveillance des manifestations	Adjoint technique	14	1 semaine

Direction de l'Enseignement, des Sports, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle	Manifestations sportives	Adjoint technique	1	4 semaines
	Entretien des salles de classes et aide à la restauration (ajustement des effectifs au besoin journalier des écoles)	Adjoint technique	32	13 semaines
	Animation accueil périscolaire et pause méridienne (ajustement des effectifs au besoin journalier des écoles, remplacement d'animateurs en formation, accueil spécifique des enfants en situation de handicap)	Adjoint d'animation	15	14 semaines
	Enseignement langues étrangères	Professeur de langues contractuel	6	6,5 semaines (en heures d'enseignement)

Sachant que les durées annoncées constituent un maximum et sont données à titre prévisionnel.

1.3 - MISE A DISPOSITION DE TABLETTES NUMERIQUES - CONVENTION - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de mettre à disposition des tablettes numériques et d'approuver les conventions qui les prévoient pour les élus du Conseil Municipal, sur la base du modèle de convention.

Article 2 - de modifier le règlement intérieur du Conseil Municipal en y ajoutant à l'article 13 la mention suivante : " Dans la mesure où un élu aura fait le choix exprès de recevoir la convocation au Conseil Municipal et ses pièces annexes à une adresse électronique, il sera doté par la collectivité d'une tablette numérique (ou de tout autre équipement technologique qui s'y substituerait) lui permettant d'accéder directement à ces documents dématérialisés ".

2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

2.1 - COOPERATION DECENTRALISEE - CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE 2015 AVEC LA COMMUNE D'ARAYA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver la convention de coopération décentralisée liant la Ville de Cholet et la commune d'Araya pour la mise en œuvre des actions 2015 de la troisième phase du Programme de Développement Local Urbain d'Araya, prévoyant notamment la finalisation de la construction de la station d'épuration d'Araya et une participation financière de la Ville de 10 000 €.

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - GROUPE SCOLAIRE PARADIS - REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment principal du groupe scolaire Paradis.

5.2 - IMMEUBLE 15 AVENUE KENNEDY - REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment situé 15 avenue Kennedy.

5.3 - REFECTION DE LA TOITURE DU BOULODROME SITUE 17 RUE SAINT MELAINE - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique – de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant la réfection de la toiture du boulodrome situé 17 rue Saint Melaine.

5.4 - RUE DE LORRAINE - ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA SARL ATELIER DES POETES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour l'échange sans soulte de part et d'autre, dans le cadre d'une régularisation des limites de propriété, entre les parcelles de la Ville, cadastrées section BN n° 513p et 520p d'une superficie d'ensemble totale de 9 m², et celle appartenant à la SARL " Atelier des Poètes ", représentée par Monsieur Jocelyn ROUSSEAU, cadastrée section BN n° 384p, d'une superficie de 36 m², situées rue de Lorraine, conformément à l'avis du service France Domaine, étant précisé que la société " Atelier des Poètes " aura à sa charge les frais de géomètre et que les frais de notaire afférents seront partagés entre la SARL " Atelier des Poètes " et la Ville.

Article 2 - de solliciter pour cet échange l'exonération des droits de mutation.

Cf. annexe 5.4

5.5 - LE PUY-SAINT-BONNET - REINTEGRATION DE BIENS DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL SUITE A LA DESAFFECTATION DE L'ANCIENNE STATION D'EPURATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de réintégrer les parcelles cadastrées section 950 AW n° 165 et 478 de superficies respectives de 1 800 m² et de 9 737 m², situées sur la commune associée du Puy-Saint-Bonnet, en l'état, dans le patrimoine communal.

Cf. annexe 5.5

5.6 - ZAC DU CORMIER V - CESSION DE TERRAINS A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT DE L'ANJOU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de donner son accord pour la cession des parcelles cadastrées section HX n°s 56-401-403-405, d'une superficie totale de 85 644 m², au profit la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté du Cormier V, moyennant le prix de 2,50 € le m², soit un prix total de 214 110 €, étant précisé que les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur, et que la commission de 3 %, perçue par la SPLA sur les acquisitions qu'elle réalise, ne s'appliquera pas à cette transaction.

Cf. annexe 5.6

5.7 - DEPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ - CONVENTION POUR OCCUPATION DOMANIALE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 – d'approuver les termes de la convention cadre de mise à disposition au profit de Gaz Réseau Distribution de France d'emplacements appartenant à la Communauté d'Agglomération du Choletais afin d'accueillir les équipements techniques nécessaires au déploiement des compteurs communicants de gaz pour une durée de 20 ans et moyennant une redevance annuelle de 50 € HT par site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

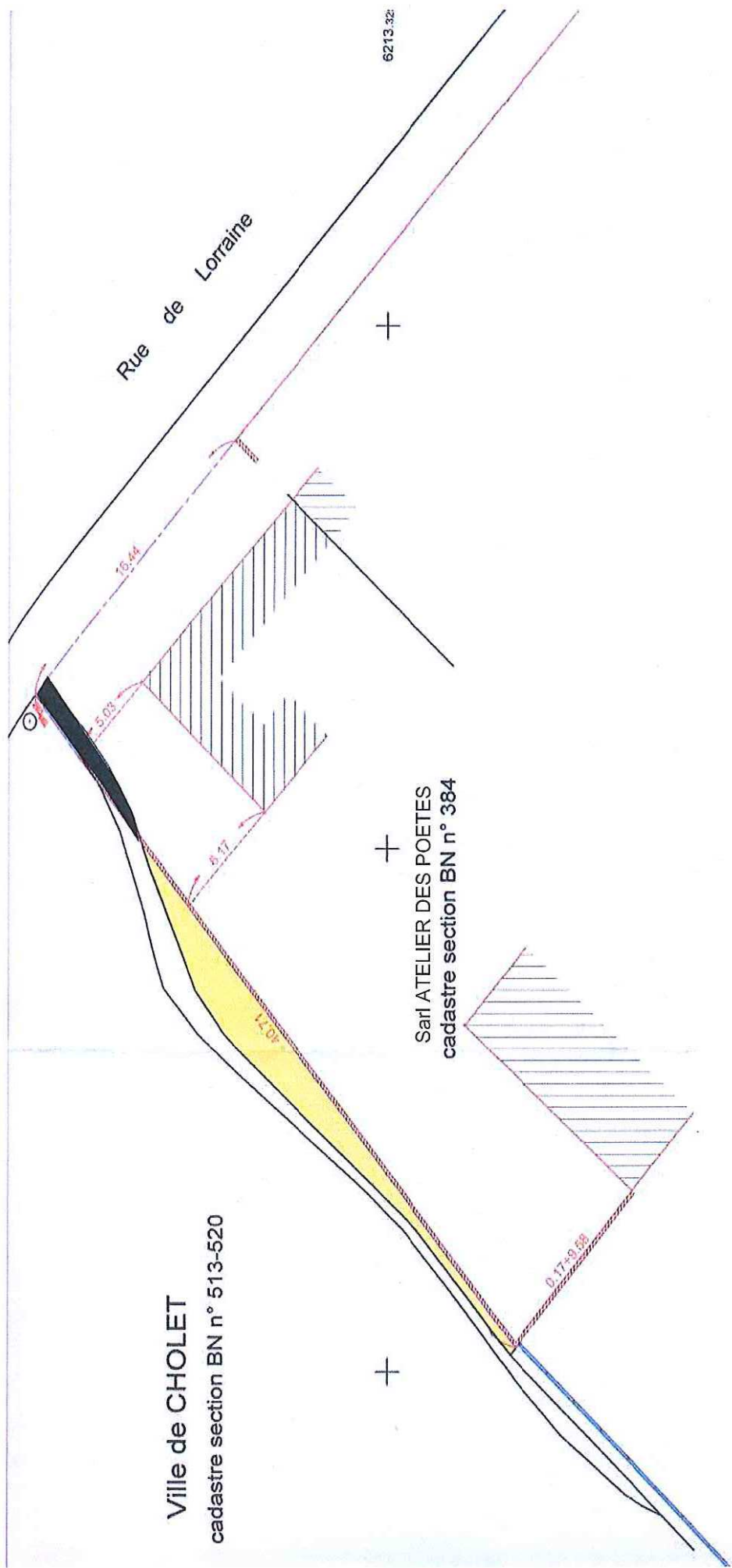
Le président
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire
Madame Maya JARADE

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 12 janvier 2015,

Florence JAUNEAULT	Michel BONNEAU	François DEBREUIL	Jean-Marc VACHER
Michel CHAMPION	Marie BARTHELEMY	Olivier BAGUENARD	Anne GRAVELEAU- HARDY
John DAVIS	Frédéric PAVAGEAU	Natacha POUPET- BOURDOULEIX	André CERQUEUS
Isabelle LEROY	Jean-Michel BOISSINOT	Jordan JOUTEAU	Magalie GREAU
Roger MASSE	Patricia RIGAUDEAU	Nathalie GODET	Caroline LEDERLE
Laurence TEXEREAU	Jean-François BAZIN	Jean-Jacques BOURGUIGNON	Catherine CANALS
Jean LELONG	Elisabeth HAQUET	Gwénaëlle DUCHESNE	Bernard RABILLER
Annick JEANNETEAU	Benoît MARTIN	Gilles ALLINDRE	Benoît BACLET
Jean-Paul BREGEON	Simone POUPARD	Evelyne CHICHE- GAUVAIN	
Christine CHARRIER	Sandrine RAOUX	Evelyne PINEAU	

RUE DE LORRAINE – ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA SARL ATELIER DES POETES

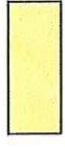


Ville de CHOLET
cadastrre section BN n° 513-520

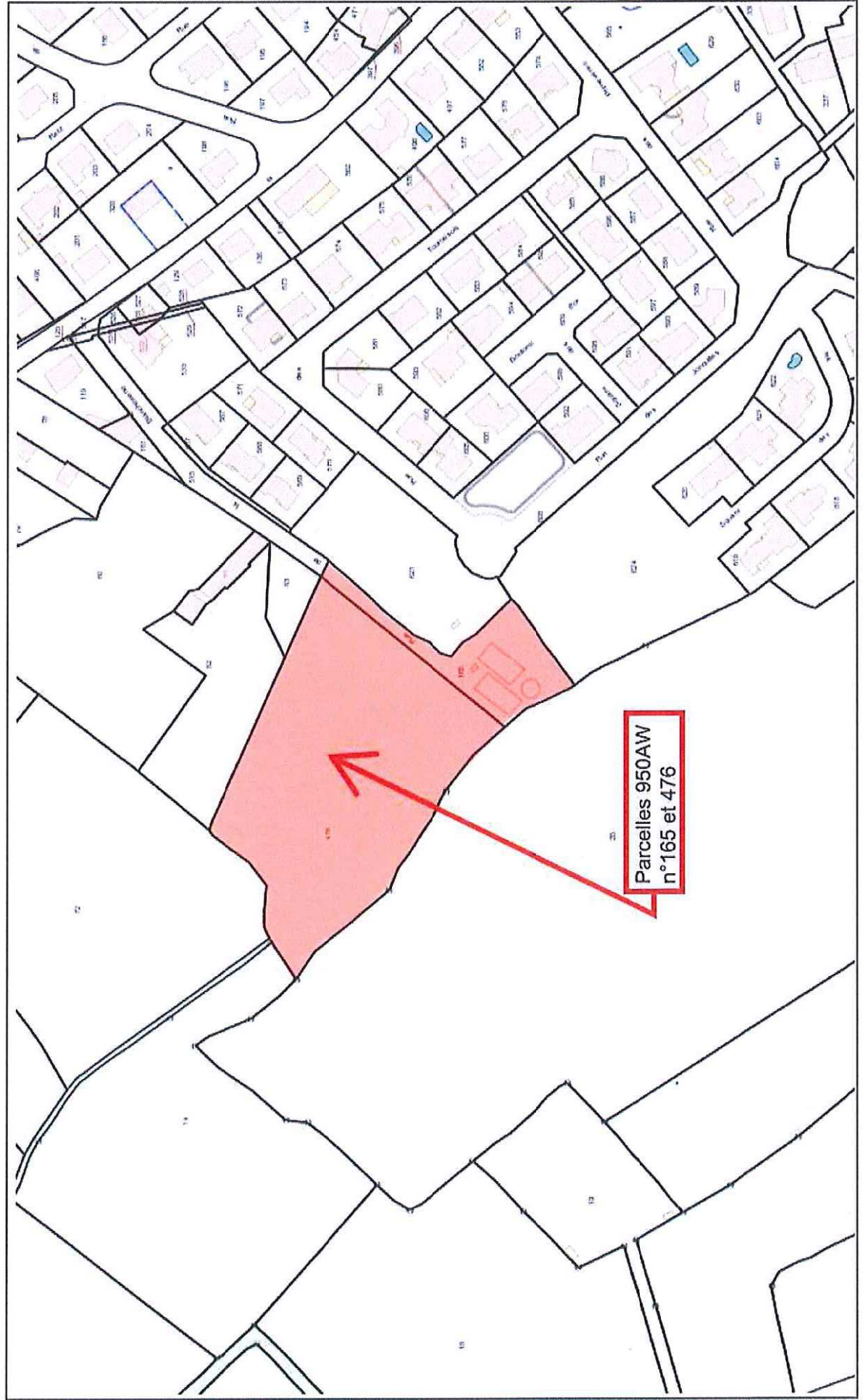
Sarl ATELIER DES POETES
cadastrre section BN n° 384

Terrain cédé par la Ville de CHOLET
cadastrre section BN n° 513p-520p
contenance : 9 m²

Terrain cédé par la SARL ATELIER DES POETES
cadastrre section BN n° 384p
contenance : 36 m²



LE PUY-SAINT-BONNET - REINTEGRATION DE BIENS DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL SUITE A LA DESAFFECTION DE L'ANCIENNE STATION D'EPURATION



ZAC DU CORMIER V – CESSION DE TERRAINS A LA SOCIETE PUBLIQUE D'AMENAGEMENT DE L'ANJOU

